

Compte rendu Séance du 19 juillet 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chailly en Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 12 juillet 2016, sous la présidence de Mr PETIT Ivan, Maire.

Étaient présents : COFFINEAU Philippe, GASNIER Agnès, MAROIS BOURILLON Danielle, FALZON Yvan, adjoints, SONDAG Marc, COILLE André, PROCHASSON Laurence, MARCUEÏZ Dominique

Absents excusés : NOREST Frédérique (pouvoir donné à GASNIER Agnès), PAROUX Agnès, CHARDEAU Daniel (pouvoir donné à FALZON Yvan)

Absent : FORITE Emmanuel, RUFFELAERE Frédéric, CARRE VASSEUR Gaëlle

Secrétaire de séance : MARCUEÏZ Dominique

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2016

Il n'y a pas de remarques particulières, ni de corrections à apporter au compte rendu de la séance du 9 juin dernier, celui-ci est donc approuvé à l'unanimité.

Assainissement - Souscription d'un emprunt pour le financement des travaux de curages (lagunage et station de Romaison)

Les boues de la lagune se sont déposées dans les différents bassins, depuis très longtemps il n'y a pas eu de curage, il devient nécessaire d'enlever ces boues.

Il est aussi nécessaire de vidanger la station d'épuration. La commune a consulté 3 entreprises deux ont répondu.

L'entreprise choisie est Exeau TP pour un montant de 74 520,00€ HT, les travaux sont prévus en septembre.

La chambre d'agriculture a été consultée pour les analyses obligatoires.

Le conseil accepte à l'unanimité de contracter un prêt pour financer ces travaux d'un montant de 75 000,00€ et autorise le maire à engager les négociations auprès des établissements bancaires.

Fourrière communale - Adhésion à la nouvelle structure de fourrière départementale (avis de principe)

Actuellement la fourrière départementale est gérée par une association : l'AGRA (Association de Gestion du Refuge d'Animaux) qui connaît quelques difficultés . L'AML (Association des Maires du Loiret) propose de créer un syndicat pour se substituer à l'association et demande si la commune adhérerait à ce syndicat, après discussion le conseil à l'unanimité donne un avis de principe favorable.

Réhabilitation ancienne école et presbytère - Autorisation pour le dépôt des permis de construire

Suite aux demandes formulées lors de la dernière réunion de la commission bâtiments, les nouveaux plans de l'architecte sont proposés au conseil, plusieurs remarques sont apportées et lui seront notifiées. Le conseil accepte la demande de dépôt du permis de construire, avec 10 votes pour et une abstention.

Commissions Municipales - Révision des membres participants

Reporté au prochain conseil.

Questions et informations diverses

A la demande de plusieurs membres les convocations de conseil municipal seront désormais envoyées sous format papier par courrier.

Élections présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017.

Élections législatives : 11 et 18 juin 2017.

Fin de la séance à 23h10